



FRAIS DE DÉPLACEMENT DU TITULAIRE D'EMPLOI SUPÉRIEUR AU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL, 2017-2018 — AU QUÉBEC

Diffusion en application de l'article 4, par. 17 et 18 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, chap. A-2.1, r. 2.

1^{er} juillet-30 septembre 2017

Nom / Fonction	Date de début / fin	Ville / Municipalité	But	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
								Montant	Description
John Zeppetelli, Directeur général et conservateur en chef	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.